

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1311-9 à 1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet d'achat porte sur l'acquisition à l'amiable des parcelles section D N°434 de 96m2 située 255 chemin de la Collette et les sections D N°436 de 9920 m2, et D n°746 de 4577m2 situées quartier Saint Claude 06790 Aspremont.

Considérant que le propriétaire a accepté une offre d'achat d'un montant de 18 971 pour une superficie totale de 14 593 m2, sous réserve d'acceptation du Conseil Municipal,

Considérant que cet achat vise à remettre en production une oliveraie

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal

- d'approuver l'acquisition des parcelles section D N°434 de 96m2 située 255 chemin de la Collette et les sections D N°436 de 9920 m2, et D n°746 de 4577m2 situées quartier Saint Claude 06790 Aspremont pour un montant de 18 971 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'acquisition des parcelles section D N°434 de 96m2 située 255 chemin de la Collette et les sections D N°436 de 9920 m2, et D n°746 de 4577m2 situées quartier Saint Claude 06790 Aspremont pour un montant de 18 971 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE